

PAGE 1

RAPPORT FINANCIER 2023-2024

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 portant la signature électronique 361640259 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

AMYOT GÉLINAS, s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant nommé par la direction, a procédé à l'audit des états financiers du CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. AMYOT GÉLINAS, s.e.n.c.r.l. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Directeur général



Directrice des ressources financières

Lieu : Mont-Laurier

Date : 30 octobre 2024

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 juin 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministère de l'Éducation
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES portant la signature électronique : 361640259, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit), l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 8 à 275 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives incluses dans les notes et renseignements complémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints portant la signature électronique 361640259, donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Centre de services scolaire a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) et une subvention correspondante à recevoir du ministère de l'Éducation à l'état de la situation financière aux 30 juin 2024 et 2023. De plus, le Centre de services scolaire a procédé à un redressement de l'exercice antérieur en ce qui a trait au passif au titre des OMHS et de la subvention correspondante (note 3). Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne le montant comptabilisé, le redressement et les informations fournies sur les OMHS. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des OMHS, à la subvention d'investissement à recevoir, aux immobilisations et à la subvention d'investissement reportée aux 30 juin 2024 et 2023 et à l'excédent (déficit) accumulé aux 1^{er} juillet 2023 et 2022 et aux 30 juin 2023 et 2024 ainsi qu'à l'excédent de l'exercice de même qu'aux informations fournies sur les OMHS ou à d'autres postes des états financiers pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2024. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2024, tout comme nous l'avons fait pour les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2023 en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre de services scolaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre de services scolaire.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Bélinas, s.e.n.c.n.l.*¹

Comptables professionnels agréés

Rivière-Rouge,
le 30 octobre 2024

¹ CPA auditrice permis de comptabilité publique n° A144083

Page auditée

État de la situation financière

au 30 juin 2024

| | A | B | C | D |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|
| | 2024 | 2023 | Variation \$ | Variation % |
| | | (redressé) | | |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | |
| 01100 Encaisse (Découvert bancaire) (page 20) | 8 839 221,38 | 4 481 639,85 | 4 357 581,53 | 97% |
| 01190 Équivalents de trésorerie (page 20) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0% |
| 01200 Subvention de fonctionnement à recevoir (page 21) | 11 679 120,26 | 8 876 768,58 | 2 802 351,68 | 32% |
| 01400 Subvention d'investissement à recevoir (page 22) | 85 898 423,49 | 104 136 705,67 | -18 238 282,18 | -18% |
| 01480 Subvention à recevoir - Financement (page 22) | 348 918,00 | 360 000,00 | -11 082,00 | -3% |
| 01300 Taxe scolaire à recevoir | 341 915,49 | 316 470,31 | 25 445,18 | 8% |
| 01500 Débiteurs (page 23) | 1 045 014,00 | 1 230 953,93 | -185 939,93 | -15% |
| 01600 Stocks destinés à la revente | 514 417,55 | 157 519,63 | 356 897,92 | 227% |
| 01700 Placements et prêts (pages 24 et 25) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0% |
| 01990 Autres actifs (page 26) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0% |
| 00000 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS | 108 667 030,17 | 119 560 057,97 | -10 893 027,80 | -9% |
| PASSIFS | | | | |
| 03100 Emprunts temporaires à la charge de l'OS (page 30) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0% |
| 03110 Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention (page 30) | 370 000,00 | 9 898 000,00 | -9 528 000,00 | -96% |
| 03500 Crédoiteurs et frais courus à payer (page 31) | 9 184 982,81 | 9 238 738,72 | -53 755,91 | -1% |
| 03450 Subvention d'investissement reportée (page 32) | 77 073 039,61 | 73 978 474,89 | 3 094 564,72 | 4% |
| 03400 Revenus perçus d'avance (page 33) | 197 376,46 | 714 537,48 | -517 161,02 | -72% |
| 03600 Provision pour avantages sociaux (page 34) | 4 065 646,02 | 3 711 339,78 | 354 306,24 | 10% |
| 03700 Dettes à long terme à la charge de l'OS (page 35) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0% |
| 03750 Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention (page 35) | 64 081 089,25 | 73 326 462,33 | -9 245 373,08 | -13% |
| 03250 Passif au titre des sites contaminés (page 36) | 348 918,00 | 360 000,00 | -11 082,00 | -3% |
| 03800 Autres passifs (page 36) | 25 780 374,48 | 20 580 519,65 | 5 199 854,83 | 25% |
| 00010 TOTAL DES PASSIFS | 181 101 426,63 | 191 808 072,85 | -10 706 646,22 | -6% |
| 00020 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) | -72 434 396,46 | -72 248 014,88 | -186 381,58 | 0% |
| ACTIFS NON FINANCIERS | | | | |
| 01800 Immobilisations corporelles (page 40) | 79 417 686,07 | 76 708 344,54 | 2 709 341,53 | 4% |
| 01970 Stocks de fournitures | 330 109,25 | 367 503,95 | -37 394,70 | -10% |
| 01900 Charges payées d'avance (page 49) | 221 292,95 | 165 233,21 | 56 059,74 | 34% |
| 00030 TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS | 79 969 088,27 | 77 241 081,70 | 2 728 006,57 | 4% |
| 03900 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ | 7 534 691,81 | 4 993 066,82 | 2 541 624,99 | 51% |
| L'excédent (déficit) accumulé est composé des éléments suivants: | | | | |
| 03910 Excédent (déficit) accumulé lié aux activités (page 4) | 7 534 691,81 | 4 993 066,81 | 2 541 625,00 | 51% |
| 03920 Gains (pertes) de réévaluation cumulés (page 5) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0% |
| 03950 | 7 534 691,81 | 4 993 066,81 | 2 541 625,00 | 51% |

Page auditée

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2024

| | A | B | C | D | E |
|--|-------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|
| | Budget 2024 | Résultats réels 2024 | Résultats réels 2023 | Variation \$ | Variation % |
| | | | (redressé) | | |
| REVENUS | | | | | |
| 00010 Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50) | 78 021 112 | 83 939 176,49 | 76 754 215,19 | 7 184 961,30 | 9% |
| 00020 Subvention d'investissement (page 51) | 117 889 | 836 072,34 | 10 083 360,26 | -9 247 287,92 | -92% |
| 00030 Autres subventions et contributions (page 52) | 474 078 | 373 296,37 | 411 241,52 | -37 945,15 | -9% |
| 00040 Taxe scolaire (page 53) | 4 558 068 | 4 572 414,79 | 4 443 381,80 | 129 032,99 | 3% |
| 00050 Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54) | 158 700 | 232 547,29 | 188 220,56 | 44 326,73 | 24% |
| 980 Ventes de biens et services (page 55) | 3 381 279 | 3 130 087,83 | 3 423 678,62 | -293 590,79 | -9% |
| 00060 Revenus divers (page 56) | 1 106 045 | 938 028,63 | 789 219,23 | 148 809,40 | 19% |
| 966 Amortissement de la subvention d'investissement reportée (page 32) | 6 177 632 | 6 614 843,23 | 13 902 274,72 | -7 287 431,49 | -52% |
| 00000 Total des revenus | 93 994 803 | 100 636 466,97 | 109 995 591,90 | -9 359 124,93 | -9% |
| CHARGES | | | | | |
| 10000 Activités d'enseignement et de formation (page 81) | 39 931 586 | 38 707 060,24 | 39 985 203,90 | -1 278 143,66 | -3% |
| 20000 Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82) | 25 574 120 | 24 306 386,01 | 24 056 515,03 | 249 870,98 | 1% |
| 30000 Services d'appoint (page 83) | 11 151 278 | 11 318 275,97 | 10 816 110,49 | 502 165,48 | 5% |
| 50000 Activités administratives (page 84) | 4 476 478 | 4 693 357,84 | 3 992 671,54 | 700 686,30 | 18% |
| 60000 Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85) | 10 732 775 | 13 122 783,79 | 11 853 751,62 | 1 269 032,17 | 11% |
| 70000 Activités connexes (page 86) | 2 501 006 | 6 378 184,53 | 4 291 949,09 | 2 086 235,44 | 49% |
| 80000 Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 34) | 35 000 | 354 306,24 | 148 232,22 | 206 074,02 | 139% |
| 964 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100, 101 et 151) | 0 | -785 512,65 | 0,00 | -785 512,65 | 100% |
| 00100 Total des charges | 94 402 243 | 98 094 841,97 | 95 144 433,89 | 2 950 408,08 | 3% |
| 00200 EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS | -407 440 | 2 541 625,00 | 14 851 158,01 | -12 309 533,01 | -83% |

Page auditée

État de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités

Exercice clos le 30 juin 2024

| | A | B |
|---|--------------|----------------|
| | 2024 | 2023 |
| | | (redressé) |
| 00010 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI | 4 993 066,81 | 6 831 915,63 |
| 00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120) | 0,00 | -16 690 006,83 |
| 00030 Solde redressé | 4 993 066,81 | -9 858 091,20 |
| 00040 Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités (page 3) | 2 541 625,00 | 14 851 158,01 |
| 90000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE | 7 534 691,81 | 4 993 066,81 |

Page auditée

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 30 juin 2024

| | A | B |
|---|-------------------------|-------------------------|
| | Résultats réels 2024 | Résultats réels 2023 |
| 00010 GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 0,00 | 0,00 |
| Gains (pertes) de réévaluation non réalisés | | |
| Cours de change | | |
| 00110 Instruments financiers dérivés | 0,00 | 0,00 |
| 00120 Instruments financiers au coût ou au coût après amortissement | 0,00 | 0,00 |
| 00130 Placements cotés sur un marché actif | 0,00 | 0,00 |
| 00140 Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur | 0,00 | 0,00 |
| Juste valeur | | |
| 00150 Instruments financiers dérivés | 0,00 | 0,00 |
| 00160 Placements cotés sur un marché actif | 0,00 | 0,00 |
| 00170 Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur | 0,00 | 0,00 |
| 00100 Total des gains (pertes) de réévaluation non réalisés | 0,00 | 0,00 |
| Gains (pertes) de réévaluation reclassés dans l'état des résultats | | |
| Cours de change | | |
| 00210 Instruments financiers dérivés | 0,00 | 0,00 |
| 00220 Instruments financiers au coût ou au coût après amortissement | 0,00 | 0,00 |
| 00230 Placements cotés sur un marché actif | 0,00 | 0,00 |
| 00240 Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur | 0,00 | 0,00 |
| Juste valeur | | |
| 00250 Instruments financiers dérivés | 0,00 | 0,00 |
| 00260 Placements cotés sur un marché actif | 0,00 | 0,00 |
| 00270 Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur | 0,00 | 0,00 |
| 00200 Total des gains (pertes) de réévaluation reclassés dans les résultats | 0,00 | 0,00 |
| 00300 GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE | 0,00 | 0,00 |
| 90000 GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE | 0,00 | 0,00 |

Page auditée

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2024

| | A Budget 2024 | B Résultats réels 2024 | C Résultats réels 2023 (redressé) |
|---|---------------------|------------------------------|--|
| 00010 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE | -67 897 301 | -72 143 219,04 | -64 044 739,33 |
| 00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120) | 0 | -104 795,85 | -18 466 782,16 |
| 00000 SOLDE REDRESSÉ | -67 897 301 | -72 248 014,89 | -82 511 521,49 |
| 00030 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3) | -407 440 | 2 541 625,00 | 14 851 158,01 |
| Variation due aux immobilisations corporelles | | | |
| 00110 Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42) | -12 387 362 | -9 747 816,49 | -11 557 303,05 |
| 00115 Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43) | 0 | 0,00 | 0,00 |
| 00120 Amortissement des immobilisations corporelles (page 43) | 6 219 858 | 7 731 401,59 | 5 808 051,57 |
| 00130 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 41, 43 et 100) | 0 | -785 512,65 | 0,00 |
| 00140 Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100) | 0 | 189 770,00 | 0,00 |
| 00150 Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85) | 0 | 0,00 | 0,00 |
| 00155 Révision d'estimation des immobilisations corporelles (pages 41 et 43) | 0 | -97 183,98 | 1 220 992,44 |
| 00160 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101) | 0 | 0,00 | 0,00 |
| 00100 Total de la variation due aux immobilisations corporelles | -6 167 504 | -2 709 341,53 | -4 528 259,04 |
| 00200 Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance | 0 | -18 665,04 | -59 392,37 |
| 00250 Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice | 0 | 0,00 | 0,00 |
| 90000 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE | -74 472 245 | -72 434 396,46 | -72 248 014,89 |

Page auditée

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2024

| | A 2024 | B 2023 (redressé) |
|--|-----------------------|-------------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| 00010 | 2 541 625,00 | 14 851 158,01 |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| 00020 | 85 959,82 | 43 469,23 |
| 00030 | 0,00 | 0,00 |
| 00040 | 354 306,24 | 148 232,22 |
| 00050 | -375 562,96 | -102 739,43 |
| 00060 | -6 614 843,23 | -13 902 274,72 |
| 00070 | 44 697,85 | 46 881,91 |
| 00080 | 7 634 217,61 | 5 808 051,57 |
| 00085 | 836 072,34 | 1 419 860,78 |
| 00090 | -785 512,65 | 0,00 |
| 00100 | 0,00 | 0,00 |
| 00110 | 29 050 647,35 | -703 009,96 |
| 00120 | 0,00 | 0,00 |
| 00121 | 0,00 | 0,00 |
| 00122 | 0,00 | 0,00 |
| 00123 | 0,00 | 0,00 |
| 00000 | 32 771 607,37 | 7 609 629,61 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS | | |
| 00210 | -9 785 724,91 | -9 807 022,95 |
| 00220 | 189 770,00 | 0,00 |
| 00250 | 0,00 | 0,00 |
| 00200 | -9 595 954,91 | -9 807 022,95 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS | | |
| 00230 | 0,00 | 0,00 |
| 00235 | 0,00 | 0,00 |
| 00240 | 0,00 | 0,00 |
| 00245 | 0,00 | 0,00 |
| 00249 | 0,00 | 0,00 |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| 00320 | 0,00 | 6 961 000,00 |
| 00330 | -9 290 070,93 | -5 995 934,79 |
| 00340 | 0,00 | 0,00 |
| 00350 | 0,00 | 0,00 |
| 00360 | 0,00 | 0,00 |
| 00370 | 0,00 | 2 723 459,28 |
| 00380 | -9 528 000,00 | 0,00 |
| 00300 | -18 818 070,93 | 3 688 524,49 |
| 00400 | 4 357 581,53 | 1 491 131,15 |
| 00510 | 4 481 639,85 | 2 990 508,70 |
| 90000 | 8 839 221,38 | 4 481 639,85 |

Page auditée

Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MEQ ou d'un autre partenaire

30 juin 2024

| | A 2024 | B 2023 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| | | (redressé) |
| 00010 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE) (page 2) | -72 434 396,46 | -72 248 014,88 |
| Actifs financiers financés par le MEQ ou un autre partenaire | | |
| 00120 Subvention à recevoir - Financement (page 22) | 348 918,00 | 360 000,00 |
| 00140 Subvention d'investissement à recevoir (page 22) | 85 898 423,49 | 103 913 131,11 |
| 00100 Total des actifs financiers financés par le MEQ | 86 247 341,49 | 104 273 131,11 |
| Passifs financés par le MEQ ou un autre partenaire | | |
| 00210 Solde des allocations d'investissement payable au comptant (page 300) | 1 732 617,79 | 11 595 547,49 |
| 00230 Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention (pages 26 et 35) | 64 081 089,25 | 73 326 462,33 |
| 00240 Passif au titre des sites contaminés assumé par le MEQ (page 36) | 348 918,00 | 360 000,00 |
| 00250 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (page 151) | 19 598 906,84 | 18 665 650,52 |
| 00200 Total des passifs financés par le MEQ | 85 761 531,88 | 103 947 660,34 |
| Revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles | | |
| 00310 Subvention d'investissement reportée (page 32) | 77 073 039,61 | 73 978 474,89 |
| 00300 Total des revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles | 77 073 039,61 | 73 978 474,89 |
| 90000 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MEQ OU D'UN PARTENAIRE | 4 152 833,54 | 1 404 989,24 |

Page auditée

Détails des revenus et charges liés au fonctionnement et à l'investissement

Exercice clos le 30 juin 2024

| | Exercice terminé le 30 juin 2024 | | | Exercice terminé le 30 juin 2023 | | |
|----------------|--|---------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| | A Fonctionnement | B Investissement | C = A + B Total | D Fonctionnement (redressé) | E Investissement (redressé) | F = D + E Total (redressé) |
| REVENUS | | | | | | |
| 00010 | Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50) | | 83 939 176,49 | 76 754 215,19 | | 76 754 215,19 |
| 00020 | Subvention d'investissement (page 51) | 836 072,34 | 836 072,34 | | 10 083 360,26 | 10 083 360,26 |
| 00030 | Autres subventions et contributions (page 52) | | 373 296,37 | 411 241,52 | | 411 241,52 |
| 00040 | Taxe scolaire (page 53) | | 4 572 414,79 | 4 443 381,80 | | 4 443 381,80 |
| 00050 | Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54) | | 232 547,29 | 188 220,56 | | 188 220,56 |
| 980 | Ventes de biens et services (page 55) | 0,00 | 3 130 087,83 | 3 423 678,62 | 0,00 | 3 423 678,62 |
| 00060 | Revenus divers (page 56) | 0,00 | 938 028,63 | 789 219,23 | 0,00 | 789 219,23 |
| 966 | Amortissement de la subvention d'investissement reportée (page 32) | 6 614 843,23 | 6 614 843,23 | | 13 902 274,72 | 13 902 274,72 |
| 00100 | Total des revenus | 7 450 915,57 | 100 636 466,97 | 86 009 956,92 | 23 985 634,98 | 109 995 591,90 |
| CHARGES | | | | | | |
| 10000 | Activités d'enseignement et de formation (page 81) | | 38 671 188,09 | 39 959 990,77 | 25 213,13 | 39 985 203,90 |
| 20000 | Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82) | | 24 185 724,32 | 23 930 391,59 | 126 123,44 | 24 056 515,03 |
| 30000 | Services d'appoint (page 83) | | 11 307 753,40 | 10 813 369,89 | 2 740,60 | 10 816 110,49 |
| 50000 | Activités administratives (page 84) | | 4 672 246,61 | 3 971 565,37 | 21 106,17 | 3 992 671,54 |
| 60000 | Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85) | | 4 542 344,00 | 4 611 576,28 | 7 242 175,34 | 11 853 751,62 |
| 70000 | Activités connexes (page 86) | | 6 333 486,68 | 4 245 196,58 | 46 752,51 | 4 291 949,09 |
| 80000 | Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 3) | | 354 306,24 | 148 232,22 | | 148 232,22 |
| 964 | Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100, 101 et 151) | -785 512,65 | -785 512,65 | | 0,00 | 0,00 |
| 00200 | Total des charges | 8 027 792,63 | 98 094 841,97 | 87 680 322,70 | 7 464 111,19 | 95 144 433,89 |
| 00300 | EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE | -576 877,06 | 2 541 625,00 | -1 670 365,78 | 16 521 523,79 | 14 851 158,01 |

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS

Le Centre de services scolaire est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers du Centre de services scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Catégories et évaluations

L'encaisse et les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et les transferts du gouvernement du Canada, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le découvert bancaire, les emprunts temporaires, les créditeurs et les frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source, certains postes de la provision pour avantages sociaux (vacances), et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale. Cependant, lors de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction sont passés en charge lorsque les éléments classés dans les instruments financiers sont évalués à la juste valeur.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, il y a évaluation de ceux-ci pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Alors, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte au niveau des débiteurs, une provision pour créances douteuses est établie afin qu'ils soient présentés au montant le moins élevé entre le coût ou la valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est prise en considération dans les résultats de l'exercice.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivants la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs financiers (suite)

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Passifs

Régime de retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du Centre de services scolaire, envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés du Centre de services scolaire sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire, en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de ces journées de maladies par les employés.

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est présenté en déduction de la dette correspondante. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public préconisent l'application du taux effectif plutôt que la méthode linéaire. L'amortissement des frais d'émission des dettes selon la méthode du taux effectif n'a pas d'impact important sur les résultats des activités et sur la situation financière.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- L'obligation de procéder à une réhabilitation relève directement de la responsabilité du Centre de services scolaire ou il est probable qu'il en relève;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. Le Centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées le Centre de services scolaire n'actualise pas ces coûts.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, le Centre de services scolaire est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service et ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des activités.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et incluent les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charges au cours de l'exercice.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

| | |
|--|---------------|
| Aménagements de terrains | 10 ou 20 ans |
| Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments | 15 à 50 ans |
| Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments - OMHS | 11 à 35 ans |
| Améliorations locatives | durée du bail |
| Matériel et équipement | 3 à 15 ans |
| Équipements spécialisés reliés à l'éducation | 10 ou 20 ans |
| Documents de bibliothèque | 10 ans |
| Manuels scolaires - achats initiaux | 5 ans |
| Matériel roulant | 5 ans |
| Développement informatique | 5 ans |
| Réseaux de télécommunication | 20 ans |

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subvention d'investissement reportée », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Revenus (suite)

Plus spécifiquement :

Subventions et subventions reportées

Les subventions du MEQ sont constatées dans la période où le Centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

Taxes scolaires

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier suivant. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Droits de scolarité et frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant des droits de scolarité et frais de scolarisation, de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Ces revenus, à l'exception des revenus divers provenant des intérêts, pénalités et frais de retard, constituent des opérations avec obligations de prestations pour lesquelles le Centre de services scolaire doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement.

Obligations de prestation remplies à un moment précis

Les revenus tirés de la vente de fournitures et matériel scolaire sont comptabilisés au moment de la vente.

Obligations de prestation remplies progressivement

Les revenus tirés des droits de scolarité et frais de scolarisation sont comptabilisés progressivement par le Centre de services scolaire sur la durée de la formation offerte. Les revenus provenant des services de garde en milieu scolaire, de la surveillance et du transport du midi et des autres activités chargées aux usagers sont comptabilisés progressivement par le Centre de services scolaire, soit à mesure que les services sont rendus. Les revenus tirés de la location d'immeubles et de biens meubles sont comptabilisés progressivement sur la durée de la location. Les revenus découlant de prêts de service sont constatés progressivement sur la durée du prêt.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour la période.

Éventualités

Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passif quand il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'événement ou que l'événement est probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est présenté en voie de notes aux états financiers.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2023, le Centre de services scolaire a adopté les normes suivantes :

Chapitre SP 3400, Revenus

Cette norme fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Elle vient également faire la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation (nommées opérations avec contrepartie) et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation (nommées opérations sans contrepartie).

L'adoption de ce chapitre n'a entraîné aucune incidence significative sur les résultats, ni sur la situation financière du Centre de services scolaire.

Chapitre SP 3160, Partenariats public-privé

Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'une infrastructure acquise par le gouvernement sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP), soit un partenariat entre une entité gouvernementale et le partenaire du secteur privé. Notamment, elle identifie ce qui constitue un élément d'infrastructure réalisé en PPP et précise qu'un actif et un passif doivent être comptabilisés lorsque le Centre de services scolaire en obtient le contrôle.

L'adoption de ce chapitre n'a entraîné aucun impact sur les résultats, ni sur la situation financière puisque le Centre de services scolaire ne détient pas de partenariats public-privé.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Note d'orientation NOSP-8, Éléments incorporels achetés

Cette note d'orientation traite de la définition d'un élément incorporel acheté. Dorénavant, la norme indique que ces éléments incorporels achetés doivent être comptabilisés s'ils répondent à la définition d'un actif.

Ce changement n'a entraîné aucun impact sur les états financiers du Centre de services scolaire puisqu'il ne détient pas d'éléments incorporels achetés.

Modification méthodes comptables

Le 1er juillet 2023, le Centre de services scolaire a procédé à la modification de certaines méthodes utilisées pour comptabiliser les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les modifications effectuées sont les suivantes :

- Modification de la méthode d'estimation des coûts de désamiantage pour certains matériaux. La Direction estime que la méthode utilisée surévaluait les coûts lorsque des travaux de désamiantage étaient réalisés en présence de plâtre, de crépi et de mortier.
- Estimation des coûts effectuée par phase de construction plutôt que par bâtiment. La Direction estime que la nouvelle méthode utilisée reflète davantage la réalité puisque les calculs, dont les calculs d'actualisation et d'inflation, tiennent compte de l'année de construction réelle de la phase plutôt que de l'année de construction initiale du bâtiment.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Ces changements ont été appliqués de façon rétroactive avec retraitement des exercices antérieurs et ont eu pour effet de faire varier les postes des états financiers au 30 juin 2023 de la façon suivante :

ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 JUIN 2023

Revenus

| | |
|--|---------------------|
| Subvention d'investissement | (279 413)\$ |
| Amortissement de la subvention d'investissement reportée | <u>(1 415 198)</u> |

(1 694 611)

Charges

| | |
|--|-------------------|
| Activités relatives aux biens meubles et immeubles | <u>(241 949)</u> |
|--|-------------------|

Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités

(1 452 662)\$

ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU 30 JUIN 2023

| | |
|--|---------------------|
| Excédent (déficit) accumulé lié aux activités au début | - \$ |
| Redressements avec retraitement des exercices antérieurs | 1 452 662 |
| Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités | <u>(1 452 662)</u> |

Excédent (déficit) accumulé lié aux activités à la fin

- \$

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Modification méthodes comptables (suite)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2023

Actifs financiers

Subvention de fonctionnement à recevoir
Subvention d'investissement à recevoir

- \$
(1 589 816)

(1 589 816)

Passifs

Subvention d'investissement reportée
Autres passifs - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

104 796
(1 589 816)

(1 485 020)

Actifs financiers nets (dette nette)

(104 796)

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

104 796

Excédent (déficit) accumulé à la fin

- \$

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU 30 JUIN 2023

Actifs financiers nets (dette nette) au début

Redressements avec retraitement des exercices antérieurs
Excédent (déficit) de l'exercice
Immobilisations corporelles

- \$
955 993
(1 452 662)
391 873

Actifs financiers nets (dette nette) à la fin

(104 796)\$

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subventions de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les subventions provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|--|----------------------|---------------------|
| Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec | 11 679 120 \$ | 8 876 769 \$ |
| Total des transferts à recevoir du gouvernement du Canada | <u>93 230</u> | <u>65 912</u> |
| | <u>11 772 350 \$</u> | <u>8 942 681 \$</u> |

Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

5. FLUX DE TRÉSORERIE

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|---|--------------|--------------|
| Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à : | 2 021 862 \$ | 2 175 749 \$ |
| Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à : | 339 463 \$ | 182 877 \$ |

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

5. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement

Actifs financiers

| | 2024 | 2023 |
|---|----------------|---------------|
| Subvention de fonctionnement à recevoir | (2 802 352)\$ | 3 078 957 \$ |
| Subvention d'investissement à recevoir | 17 402 209 | (24 082 627) |
| Subvention à recevoir - Financement | 11 082 | (30 000) |
| Taxe scolaire à recevoir | (25 445) | (43 555) |
| Débiteurs | 99 980 | 9 799 |
| Stocks destinés à la vente | - | - |
| Autres actifs | - | - |

Passifs

| | | |
|---|------------|------------|
| Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention | - | - |
| Créditeurs et frais courus à payer | (15 847) | (727 148) |
| Subvention d'investissement reportée | 9 709 408 | 20 177 665 |
| Revenus perçus d'avance | (517 161) | 426 827 |
| Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention | - | - |
| Passif au titre des sites contaminés | (11 082) | 30 000 |
| Autres passifs | 5 199 855 | 457 072 |

Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement

| | |
|---------------|--------------|
| 29 050 647 \$ | (703 010)\$ |
|---------------|--------------|

Éléments n'affectant pas les liquidités

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de la période comprennent un montant de 1 507 985 \$ (2023 - 1 545 894 \$) qui est inclus dans les créditeurs et charges à payer. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présenté à la page 20 du rapport financier.

7. DÉBITEURS

Le détail des débiteurs est présenté à la page 23 du rapport financier.

8. TAXES SCOLAIRES À RECEVOIR

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| Exercice 2023-2024 | 199 388 \$ | - \$ |
| Exercice 2022-2023 | 61 088 | 201 400 |
| Exercice 2021-2022 | 15 945 | 48 418 |
| Exercice 2020-2021 | 8 638 | 15 594 |
| Exercice 2019-2020 et antérieurs | 39 065 | 46 884 |
| Intérêts à recevoir | 65 494 | 51 058 |
| Reprise de dépréciation des comptes clients | (47 703) | (46 884) |
| | <u>341 915 \$</u> | <u>316 470 \$</u> |

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les emprunts temporaires et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement et garantis par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisé est de 18 404 931 \$ (2023 - 24 537 937 \$). La marge de crédit porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majorée de 0,02 % et est garantie par le MEQ.

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

Le détail des créditeurs et frais courus à payer est présenté à la page 31 du rapport financier.

11. REVENUS REPORTÉS

Subvention d'investissement reportée

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

12. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail de la provision pour avantages sociaux à payer est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016. Ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

13. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE SUBVENTION

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|---|------------------|-------------------|
| Règles budgétaires | | |
| Emprunt, d'un montant original de 10 382 178 \$, remboursable par annuités de 415 287 \$, plus les intérêts au taux de 2,218 % versés semestriellement, échéant en janvier 2046, garanti par le MEQ | 9 136 317 \$ | 9 551 604 \$ |
| Emprunts remboursés au cours de l'exercice | - | 3 621 526 |
| Emprunt, d'un montant original de 4 686 000 \$, remboursable par annuités de 187 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,267 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 198 000 \$ à l'échéance en avril 2045, garanti par le MEQ | 3 938 000 | 4 125 000 |
| Emprunt, d'un montant original de 6 274 766 \$, remboursable par annuités de 250 991 \$, plus les intérêts au taux de 4,027 % versés semestriellement, échéant en décembre 2047, garanti par le MEQ | 6 023 776 | 6 274 766 |
| Emprunt, d'un montant original de 723 229 \$, remboursable par annuités de 241 077 \$, plus les intérêts au taux de 3,584 % versés semestriellement, échéant en décembre 2025, garanti par le MEQ | 482 153 | 723 229 |
| Emprunt, d'un montant original de 15 965 000 \$, remboursable par annuités de 1 357 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,9928 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 7 823 000 \$ à l'échéance en octobre 2024, garanti par le MEQ | 7 823 000 | 9 180 000 |
| Emprunt, d'un montant original de 13 317 000 \$, remboursable par annuités de 622 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,437 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 7 719 000 \$ à l'échéance en septembre 2027, garanti par le MEQ | <u>9 585 000</u> | <u>10 207 000</u> |
| À reporter | 36 988 246 | 43 683 125 |

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

| 13. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE SUBVENTION (suite) | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|--|------------------|------------------|
| Reporté | 36 988 246 \$ | 43 683 125 \$ |
| Emprunt, d'un montant original de 4 754 000 \$, remboursable par annuités de 226 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,202 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 234 000 \$ à l'échéance en avril 2041, garanti par le MEQ | 3 850 000 | 4 076 000 |
| Emprunt, d'un montant original de 17 154 000 \$, remboursable par annuités de 1 205 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,344 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 5 104 000 \$ à l'échéance en septembre 2026, garanti par le MEQ | 7 514 000 | 8 719 000 |
| Emprunt, d'un montant original de 3 505 000 \$, remboursable par annuités de 195 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,088 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 190 000 \$ à l'échéance en avril 2038, garanti par le MEQ | 2 725 000 | 2 920 000 |
| Emprunt, d'un montant original de 4 575 000 \$, remboursable par annuités de 183 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,861 % versés semestriellement, échéant en mars 2044, garanti par le MEQ | 3 660 000 | 3 843 000 |
| Emprunt, d'un montant original de 1 570 000 \$, remboursable par annuités de 111 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,664 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 127 000 \$ à l'échéance en mars 2033, garanti par le MEQ | 1 015 000 | 1 126 000 |
| Emprunt, d'un montant original de 9 016 393 \$, remboursable par annuités de 360 656 \$, plus les intérêts au taux de 3,015 % versés semestriellement, échéant en février 2047, garanti par le MEQ | <u>8 295 081</u> | <u>8 655 739</u> |
| À reporter | 64 047 327 | 73 022 864 |

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

| 13. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE SUBVENTION (suite) | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|--|----------------------|----------------------|
| Reporté | 64 047 327 \$ | 73 022 864 \$ |
| Emprunt, d'un montant original de 943 604 \$, remboursable par annuités de 314 535 \$, plus les intérêts au taux de 1,771 % versés semestriellement, échéant en février 2025, garanti par le MEQ | 314 535 | 629 069 |
| Frais d'émission non amortis liés aux dettes faisant l'objet d'une subvention | <u>(280 773)</u> | <u>(325 471)</u> |
| | <u>64 081 089 \$</u> | <u>73 326 462 \$</u> |

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention au cours des prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

| | |
|------------------|-----------------|
| 2025 | - 12 134 546 \$ |
| 2026 | - 3 997 010 \$ |
| 2027 | - 7 654 934 \$ |
| 2028 | - 9 647 934 \$ |
| 2029 | - 1 928 934 \$ |
| 2030 et suivants | - 28 998 504 \$ |

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiments.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

| | <u>Désamiantage</u> | <u>2024</u> <u>Autres</u> | <u>Total</u> | <u>2023 (redressé)</u> <u>Total</u> |
|--|----------------------|------------------------------|----------------------|--|
| Solde au début | 18 665 651 \$ | - \$ | 18 665 651 \$ | 18 466 782 \$ |
| Nouvelles obligations de mise hors service | - | - | - | - |
| Obligations réglées | - | - | - | - |
| Charge de désactualisation | 836 072 | - | 836 072 | 1 419 861 |
| Révision des estimations | 97 184 | - | 97 184 | (1 220 992) |
| Solde à la fin | <u>19 598 907 \$</u> | <u>- \$</u> | <u>19 598 907 \$</u> | <u>18 665 651 \$</u> |

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les OMHS concernant le désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

| | Désamiantage | |
|--|--------------------|--------------------|
| | 2024 | 2023 |
| Taux d'actualisation, incluant l'inflation | 4,98 % | 5,54 % |
| Période d'actualisation ⁽¹⁾ | De 10 ans à 35 ans | De 11 ans à 27 ans |
| Taux d'inflation | 2,57 % | 2,93 % |

⁽¹⁾ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 21 951 652 \$ (2023 - 21 373 098 \$).

Une contribution financière cumulative de 19 598 907 \$ a été octroyée au Centre de services scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service et est présentée à titre de subvention d'investissement à recevoir. De ce montant, 836 072 \$ ont été constatés dans les revenus au cours de l'exercice.

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 2 186 905 \$ (2023 - 5 032 066 \$), soit 1 825 649 \$ (2023 - 4 658 566 \$) pour des améliorations et transformations majeures aux bâtiments et 361 256 \$ (2023 - 373 500 \$) en aménagement. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

Le Centre de services scolaire est exposé à divers types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse défaut à ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit du Centre de services scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit.

La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. La dépréciation est enregistrée seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2024.

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| Débiteurs | | |
| Débiteurs non en souffrance | 548 824 \$ | 667 771 \$ |
| Débiteurs en souffrance | | |
| Moins de 3 mois suivant la date de facturation | 86 419 | 137 386 |
| 3 mois à moins de 6 mois suivant la date de facturation | 32 563 | 16 072 |
| 6 mois à moins de 9 mois jours suivant la date de facturation | 46 741 | 28 634 |
| 9 mois à moins de 12 mois suivant la date de facturation | 80 330 | 112 666 |
| 1 an et plus suivant la date de facturation | <u>424 972</u> | <u>358 427</u> |
| | 1 219 849 | 1 320 956 |
| Moins la provision pour créances douteuses | <u>(498 896)</u> | <u>(412 936)</u> |
| Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses | <u>720 953 \$</u> | <u>908 020 \$</u> |

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses sont comme suit :

| | | |
|---|-------------------|-------------------|
| Solde au 1^{er} juillet | 412 936 \$ | 369 467 \$ |
| Perte de valeur comptabilisée au résultat | 96 744 | 43 469 |
| Montants recouvrés | <u>(10 784)</u> | <u>(-)</u> |
| Solde au 30 juin | <u>498 896 \$</u> | <u>412 936 \$</u> |

En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs, le Centre de services scolaire estime que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. De plus, il est d'avis que la qualité du crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créiteurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers du Centre de services scolaire au 30 juin 2024 se détaillent comme suit :

| | Moins de 1 an | 1 an à 3 ans | 4 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|---|------------------|-----------------|------------------|------------------|---------------|
| 30 juin 2024 | | | | | |
| Emprunts temporaires | 370 000 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 370 000 \$ |
| Créiteurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source | 5 493 988 \$ | 163 707 \$ | 63 442 \$ | - \$ | 5 721 137 \$ |
| Dettes à long terme | 12 134 545 \$ | 11 651 944 \$ | 11 576 867 \$ | 29 998 506 \$ | 64 361 862 \$ |
| Provision pour avantages sociaux | 3 743 968 \$ | 35 076 \$ | 18 119 \$ | 268 483 \$ | 4 065 646 \$ |
| 30 juin 2023 | | | | | |
| Emprunts temporaires | 9 898 000 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 9 898 000 \$ |
| Créiteurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source | 3 216 523 \$ | 78 188 \$ | - \$ | - \$ | 3 294 711 \$ |
| Dettes à long terme | 9 290 072 \$ | 16 131 554 \$ | 17 302 868 \$ | 30 927 439 \$ | 73 651 933 \$ |
| Provision pour avantages sociaux | 3 329 032 \$ | 78 208 \$ | 36 587 \$ | 267 513 \$ | 3 711 340 \$ |

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces actifs et passifs financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variable sont les emprunts temporaires.

Considérant que le Centre de services scolaire comptabilise ses actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les actifs et passifs à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 3 700 \$ (2023 - 99 366 \$).

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats de location, de service et d'approvisionnement avec des parties non apparentées représentant des engagements de 2 884 623 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

| | | |
|------|---|--------------|
| 2025 | - | 1 649 714 \$ |
| 2026 | - | 1 155 085 \$ |
| 2027 | - | 64 536 \$ |
| 2028 | - | 7 644 \$ |
| 2029 | - | 7 644 \$ |

- Le Centre de services scolaire est lié par contrat pour le transport scolaire avec des parties non apparentées. Ces contrats représentent un engagement total de 25 557 531 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

| | | |
|------|---|--------------|
| 2025 | - | 6 247 405 \$ |
| 2026 | - | 6 341 116 \$ |
| 2027 | - | 6 436 233 \$ |
| 2028 | - | 6 532 777 \$ |

- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats de service, d'approvisionnement et de construction non résiliables avec des parties non apparentées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Le solde de cet engagement est de 5 096 773 \$ et est exigible au cours du prochain exercice.

18. DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu un accord à long terme qui a donné lieu aux droits contractuels suivants :

- Le Centre de services scolaire est lié par un contrat de redevances non résiliable représentant des droits contractuels de 29 400 \$. Un montant de 14 700 \$ annuellement est exigible au cours des deux prochains exercices.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2024

19. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, des plaintes et griefs ont été déposés contre le Centre de services scolaire par des employés. De l'avis de la direction, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement de ces litiges et le montant, le cas échéant, que le Centre de services scolaire pourrait être appelé à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

De plus, le Centre de services scolaire fait actuellement l'objet d'une action collective à titre de défenderesse en garantie avec un regroupement de plusieurs autres centres de services scolaires. De l'avis de la direction, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant, le cas échéant, que le Centre de services scolaire pourrait être appelé à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. Les principaux dirigeants sont la directrice générale et les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire.

Le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 dans les états financiers.

De plus, le Centre de services scolaire exerce une influence notable à la Fondation de l'école du Méandre, la Fondation de l'école polyvalente Saint-Joseph et la Fondation du Centre de formation professionnelle Mont-Laurier. Aucune transaction financière significative n'a eu lieu entre ces fondations et le Centre de services scolaire au cours de l'exercice.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'année financière 2023 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2024.